

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 décrit au chapitre « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

COMPTES ANNUELS 2018-06

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

120 avenue du Général Leclerc
75014 PARIS

Siret :



GVA EURAUDIT

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20 Règlement 2018-06	Net au 31/12/19 CRC 99-01
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	12 875		12 875	12 875
Autres immobilisations incorporelles	340 023	171 958	168 065	204 800
Immobilisations incorporelles en cours	14 693		14 693	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 014 301		1 014 301	1 014 425
Constructions	15 866 465	1 609 644	14 256 821	14 624 367
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 745	79	1 666	
Autres immobilisations corporelles	794 324	281 560	512 764	183 325
Immobilisations corporelles en cours	31 861		31 861	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 989 853		2 989 853	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	241 750		241 750	201 750
Autres titres immobilisés	22 938		22 938	22 938
Prêts	803 923	86 671	717 253	1 378 570
Autres immobilisations financières	266 310		24 560	24 560
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 401 062	2 149 912	20 009 400	17 667 610
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	40 082	14 363	25 719	33 718
Avances et acomptes versés sur commandes				260
Créances				
Créances clients usagers et comptes	222 142		222 142	196 753
Créances reçues par legs ou donations	1 165 217		1 165 217	
Autres créances	616 799		616 799	432 615
Valeurs mobilières de placement	1 007 421	45 544	961 877	976 934
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 124 283		13 124 283	12 379 644
Charges constatées d'avance	69 708		69 708	38 228
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 245 652	59 908	16 185 744	14 058 153
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	38 646 714	2 209 820	36 195 144	31 725 763

Bilan passif

	Net au 31/12/20 Règlement 2018-06	Net au 31/12/19 CRC 99-01
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		13 541 579
Fonds propres statutaires	3 087 093	
Fonds propres complémentaires	10 454 486	
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 187 751	
Autres fonds associatifs		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 795 945	
Autres	3 411 730	7 010 216
Report à nouveau	2 318 781	1 980 762
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	726 687	530 148
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	25 982 473	23 062 705
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Legs et donations assortis d'une condition		2 187 751
TOTAL FONDS PROPRES	25 982 473	25 250 456
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 786 675	
Fonds dédiés	1 169 296	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	3 955 971	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	217 000	
Provisions pour charges	239 521	181 229
TOTAL PROVISIONS	456 521	181 229
Fonds dédiés		788 668
TOTAL FONDS DEDIES		788 668
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124	
Emprunts et dettes financières diverses	106 168	79 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674 836	762 935
Dettes des legs ou donations	1 368 393	
Dettes fiscales et sociales	305 564	308 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 308 424	4 324 544
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	36 670	30 258
TOTAL DETTES	5 800 179	5 505 410
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	36 195 144	31 725 763

Compte de résultat

	Exercice au 31/12/20 Règlement 2018-06	Exercice au 31/12/19 CRC 99-01	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	595 335		595 335	
Ventes de marchandises		17 036	-17 036	-100%
Production vendue		102 584	-102 584	-100%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	21 544		21 544	
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	163 405		163 405	
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	581 690		581 690	
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	8 052 978		8 052 978	
<i>Dons manuels</i>	5 325 191		5 325 191	
<i>Mécénats</i>	243 000		243 000	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	2 484 788		2 484 788	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	490 754	193 204	297 550	154%
Utilisations des fonds dédiés				
Cotisations		256 408	-256 408	-100%
Autres produits	599 992	5 233 985	-4 633 993	-89%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	10 505 698	5 803 217	4 702 481	81%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	17 714	18 546	-832	-4%
Variation de stocks	7 326	2 099	5 227	249%
Achats de matières premières		13	-13	-100%
Autres achats et charges externes	3 695 699	3 041 133	654 566	22%
Aides financières	3 507 243		3 507 243	
Impôts et taxes et versements assimilés	196 709	196 192	517	0%
Salaires et Traitements	1 001 617	930 697	70 920	8%
Charges sociales	415 277	388 888	26 389	7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	481 195	396 201	84 994	21%
Dotations aux provisions	108 292		108 292	
Reports en fonds dédiés	380 628		380 628	
Autres charges	81 431	1 093 538	-1 012 108	-93%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 893 132	6 067 307	3 825 825	63%
RESULTAT D'EXPLOITATION	612 566	-264 090	876 656	332%
PRODUITS FINANCIERS	66 797	54 511	12 286	23%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	37 864	46 158	-8 294	-18%
RESULTAT FINANCIER	28 933	8 353	20 580	246%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	641 499	-255 737	897 236	351%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	383 744	1 269 001	-885 257	-70%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	228 679	213 234	15 445	7%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	155 065	1 055 767	-900 702	-85%

Compte de résultat

	Exercice au 31/12/20 Règlement 2018-06	Exercice au 31/12/19 CRC 99-01	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	69 877	74 942	-5 065	-7%
Report des ressources non utilisées		3 685	-3 685	-100%
Engagements à réaliser		198 625	-198 625	-100%
Total des produits	10 956 238	7 130 414	3 825 824	54%
Total des charges	10 229 553	6 600 266	3 629 287	55%
EXCEDENT OU DEFICIT	726 687	530 148	196 539	37%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		10 400	-10 400	-100%
Prestations en nature	97 430	391 970	-294 540	-75%
Bénévolat	222 330	230 373	-8 043	-3%
TOTAL	319 760	632 743	-312 983	-49%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	97 430		97 430	
Mise à disposition gratuite de biens et services		402 370	-402 370	-100%
Personnel bénévole	222 330	230 373	-8 043	-3%
TOTAL	319 760	632 743	-312 983	-49%

COMPTES ANNUELS 2018-06

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 36 195 144 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 726 687 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

1) Objet social

L'Association dite « Société de Saint-Vincent-de-Paul », reconnue d'utilité publique, a pour objet social, tel qu'il est décrit dans les statuts, de soutenir, fédérer, promouvoir, créer toutes œuvres d'entraide et de charité, en France (Métropole et Départements et Régions d'Outre-Mer et Pays d'Outre-mer), ayant pour vocation de venir en aide, sans aucune discrimination aux personnes ou groupes en situation de détresse physique, matérielle ou morale.

Pour remplir son objet social, l'association est structurée en une Union d'associations qui regroupe :

- Le siège du Conseil national de France ;
- Des Conseil départementaux ayant un objet et un champ d'intervention conformes aux dispositions décrites dans les statuts et principalement composés d'équipes de bénévoles, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action ;
- Des Associations spécialisées ayant un objet et un champ d'intervention complémentaire ou connexe à celui indiqué dans les statuts, qui adhèrent aux orientations vincentiennes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et contribuent par leur engagement, leurs actions sociales et leur soutien, à la réalisation directe ou indirecte du but de l'Association.

2) Missions sociales

Les missions sociales de l'association comprennent conformément aux objectifs statutaires :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour
- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveriers, meubles, voitures, ...)
- Les aides administratives
- Les aides internationales
- Les aides extraordinaires : activité émergée suite à la pandémie Covid-19

Règles et méthodes comptables

3) Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par le Conseil national de France afin de soutenir les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- L'octroi d'aides financières, prêts, allocations ou subventions aux œuvres, associations ou organismes sans but lucratif légalement constitués et ayant adhéré à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;
- La mise à disposition au bénéfice des mêmes organismes ou la gestion directe de biens immobiliers acquis ou reçus et affectés à un usage social (hébergements, locaux d'accueil, logements sociaux, etc...)
- La constitution d'un pôle de réflexion et de proposition auprès des pouvoirs publics, des responsables économiques et sociaux et des acteurs de vie dans la cité ;
- L'organisation de manifestations, réunions et actions d'information et de formation ;
- La conception de publications et de tous supports d'information et de communication ;
- La délivrance de conseils et d'assistance technique et, plus généralement, de services susceptibles de contribuer, à titre accessoire, à la réalisation de tout ou partie du but de l'Union d'associations.

Faits caractéristiques de l'exercice

Changement de méthode comptable

L'exercice clos le 31/12/2020 est le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants :

Postes du bilan :

Legs

- Les montants inscrits précédemment en compte hors-bilan relatifs aux biens reçus par legs ou donations non encore réalisés ont été reclassés dans les comptes de bilan.

De nouvelles rubriques ont été créées, à savoir « Biens reçus par legs destinés à être cédés », « Créances reçues par legs ou donations », « Fonds reportés », « Dettes des legs ou donations ».

Cette règle a conduit à recréer à l'actif au 01/01/2020 des biens reçus par legs destinés à être cédés pour un montant de 1 918 K€, des créances reçues par legs pour 2 016 K€ et des dettes des legs pour 116 K€ avec pour contrepartie des fonds reportés pour 3 818 K€.

Le compte « Legs en cours de réalisation » au 31/12/2019 a été soldé pour 1 371 K€.

L'impact de ce changement de méthode sur le Report à nouveau s'est élevé à 5 K€.

- **Les fonds associatifs** sont distinctement libellés au niveau du passif.
- **Les fonds dédiés** sont désormais portés sur la ligne Fonds reportés et dédiés, leurs variations (utilisation ou reports) apparaissent en « résultat d'exploitation » et non plus après le résultat exceptionnel.

Postes du compte de résultat :

- La création des postes dons, mécénats et concours publics a entraîné un changement de présentation.
Pour l'année 2019, compte tenu de la règle d'intangibilité, l'intégralité des ressources issues de la générosité du public a été maintenue en « autres produits ».
- La rubrique « Legs, donations et assurance-vie » (nouvelle) des produits d'exploitation du compte de résultat intègre des comptes de charges et produits associés pour leur montant net dont le détail est présenté sous forme de tableau dans l'annexe.

Règles et méthodes comptables

- La création du poste aides financières a entraîné un changement de présentation.
Pour l'année 2019, compte tenu de la règle d'intangibilité, celles-ci ont été maintenues en « autres charges ».
- Les contributions volontaires en nature sont distinctement précisées au niveau du compte de résultat.

Pour une meilleure lecture, les postes impactés par le changement de référentiel comptable, ont été grisés dans les états financiers.

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

Conséquences de la pandémie Covid-19

Dans le contexte de pandémie, le Conseil national de France (CNF) de la SSVP s'est mobilisé dès mars 2020 pour assurer la continuité du soutien aux bénévoles des Conseils départementaux et des Associations spécialisées dans leur mission d'aide aux personnes en situation de précarité, durement touchées par la crise sanitaire.

-En ce qui concerne les mesures de soutien :

Deux salariés ont pu bénéficier du chômage partiel.

L'association a bénéficié d'une subvention de la Direction Générale de la Cohésion Sociale de 574 K€. Cette subvention a été entièrement reversée aux associations membres (Conseils départementaux et Associations spécialisées), afin de leur permettre de continuer leurs activités. Cette subvention a notamment permis de financer la distribution de bons d'achats, utilisables en supermarché par les bénéficiaires, afin de remplacer les dispositifs de distribution solidaire interrompus par le confinement,

-En ce qui concerne la collecte de dons :

Une campagne d'appel à dons exceptionnelle au profit des CD a été lancée fin juin 2020.

Cette campagne a rapporté 126 044 € en 2020 pour les CD.

L'association n'a pas eu besoin de reporter ses échéances ni de contracter de prêt spécifique. L'association n'a pas subi de cout de restructuration et n'a donc pas constaté de dépréciations ou provisions en 2020 au titre de la pandémie.

Les mesures de recommandation sanitaire nationale COVID19 ont été appliquées, notamment la possibilité pour les salariés de mettre en œuvre le télétravail.

Les équipements de désinfection et distanciation ont été mis en place et les préconisations de la médecine du travail ont été suivies.

A l'appui de ces éléments, le CNF estime qu'il est approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation à la situation présente.

Les seuls actifs liés à l'évolution des marchés financiers sont des bons du Trésor pour 2 K€, des obligations pour 376 K€ et un contrat de capitalisation en euros et en unités de compte pour 630 K€. A la date d'arrêté des comptes, aucune moins-value n'est appréciée sur ces actifs.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, à défaut d'autres dispositions spécifiques, le règlement ANC 2014-03 et ses modifications réglementaires ont été appliqués.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (hors changements de méthodes induits par le nouveau règlement et présentés en début d'annexe)
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

La base amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, comprise comme le montant net des coûts de sortie attendus, que l'association obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Il est tenu compte de la valeur résiduelle lorsque la durée d'utilisation du bien est nettement inférieure à sa durée probable de vie.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 3 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Legs et donations

Le nouveau référentiel comptable apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux différents événements des libéralités :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

En 2020, l'association a pris une participation dans la société SCI MAISON SAINT-JEAN DE BUGLOSE, s'élevant à 40 K€. Cette participation est représentative de 40 actions (valeur d'une part 1 000€), correspondant à 20.41%.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- Après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes :

- Livres à rotation lente : 50%
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100%
- Livret spirituel : 100%

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque l'association et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association. Les produits exceptionnels de l'exercice sont essentiellement issus de la cession de l'immeuble SCI LA FLECHE pour 141 K€ ainsi que du reversement d'un legs par le CD 73, d'un montant de 217 K€.

Les charges exceptionnelles sont constituées de la VNC des biens sortis.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 0.34%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2 019
- Taux de charges patronales : 45%

La provision pour engagement retraite s'élève à 139 489 € au 31 décembre 2020, celle-ci est constatée dans les comptes de l'association.

Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle URSSAF est intervenu en juin 2021 pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Celui-ci est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au débit de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	310 960	94 531	37 900		367 591
Immobilisations incorporelles	310 960	94 531	37 900		367 591
- Terrains	1 014 425			-124	1 014 301
- Constructions sur sol propres	15 618 062		18 294	124	15 599 892
- Constructions sur sol d'autrui					
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	266 573				266 573
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 745			1 745
- Installations générales, agencements aménagements divers	295 176	219 513			514 689
- Matériel de transport		38 557			38 558
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 702	117 068	23 692		241 079
- Emballages récupérables et divers					
- Immobilisations corporelles en cours		31 860			31 860
- Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	17 341 938	408 743	41 986		17 708 697
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2 989 853			2 989 853
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	201 750	40 000			241 750
- Autres titres immobilisés	22 938				22 938
- Prêts et autres immobilisations financières	1 499 802	34 547	705 865		828 484
Immobilisations financières	1 724 489	74 547	705 865		1 093 171
ACTIF IMMOBILISE	19 377 387	3 567 674	785 751	-	22 159 312

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au débit de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	93 285	78 673		171 958
Immobilisations incorporelles	93 285	78 673		171 958
- Terrains				
- Constructions sur sol propres	1 184 000	349 176	8 711	1 524 465
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	76 268	8 911		85 179
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		79		79
- Installations générales, agencements aménagements divers	146 392	25 133		171 526
- Matériel de transport		634		634
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 160	17 916	21 676	109 400
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 519 821	401 849	30 387	1 891 283
ACTIF IMMOBILISE	1 613 106	480 522	30 387	2 063 241

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 144 099 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	803 923		803 923
Autres	266 310		266 310
Créances de l'actif circulant:			
Créances Clients et Comptes rattachés	222 142	222 142	
Créances reçues par legs ou donations	1 165 217	1 165 217	
Autres	616 799	616 799	
Charges constatées d'avance	69 708	69 708	
Total	3 144 099	2 073 866	1 070 233
Prêts accordés en cours d'exercice	34 547		
Prêts récupérés en cours d'exercice	705 866		

Produits à recevoir

	Montant
Usagers - Produits non encore facturés	197 536
Activité Partielle	60
Organismes sociaux - Produits à recevoir	16 681
Divers - Produits à recevoir	333 846
Intérêts courus à recevoir	146 473
Total	694 596

Notes sur le bilan

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué :

- Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables)
- Des coûts directement attribuables
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	96 671		10 000	86 671
Stocks	13 689	674		14 363
Créances et Valeurs mobilières	38 648	6 896		45 544
Total	149 009	7 570	10 000	146 578
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		674	10 000	
Financières		6 896		
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	IMPACT ANC 2018-06	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit reprise	13 541 579					13 541 579
Fonds propres avec droit reprise	2 187 751					2 187 751
Ecart de réévaluation						
Réserves	7 010 216		400 000	0	202 541	7 207 675
Report à Nouveau	1 980 762	5 330	130 148	202 541		2 318 781
Excédent ou déficit de l'exercice	530 148		-530 148	726 687		726 687
Situation nette	25 250 456	5 330	0	929 228	202 541	25 982 473
Dotations consommables						
Subventions d'investissements						
Provisions réglementées						
TOTAL	25 250 456	5 330	-	929 228	202 541	25 982 473

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	IMPACT CHANGEMENT DE METHODE LIE A L'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode ANC 2018-06	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTES	0	3 818 177	3 818 177	1 585 941	2 617 444	2 786 674
TOTAL	0	3 818 177	3 818 177	1 585 941	2 617 444	2 786 674

Notes sur le bilan

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	788 668	100 000				888 668	589 925
- Fonds solidarité France	61 210				12 885	74 095	33 976
- Fonds solidarité Internationale	110 410				-12 885	97 525	97 525
- Fonds Loubaresse	51 915					51 915	51 915
- Fonds Tiberiade	204 974					204 974	204 974
- Fonds Bares	93 536					93 536	93 536
- Fonds Truilhe	108 000					108 000	108 000
- Fonds Rousselot	8 624					8 624	
- Fonds ALMA	140 000	50 000				190 000	
- Fonds FDF	10 000					10 000	
- Fonds KERING	0	50 000				50 000	
Legs à reverser aux CD	0	280 628				280 628	0
TOTAL	788 669	380 628	0	0	0	1 169 297	589 925

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	131 229	8 260			139 489
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges	50 000	317 032	50 000		317 032
Total	181 229	325 292	50 000		456 521
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		100 032	50 000		
Financières					
Exceptionnelles		217 000			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 800 179 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine	124	124		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	106 168	106 168		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674 836	674 836		
Dettes des legs ou donations	1 368 393	1 368 393		
Dettes fiscales et sociales	305 564	305 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 308 424	3 308 424		
Produits constatés d'avance	36 670	36 670		
Total	5 800 179	5 800 179	-	-
Prêts accordés en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				

Les autres dettes d'un montant de 3 308 K€ sont composées essentiellement de :

- Legs reçus pour les CD : 2 187 K€
- Dons à reverser aux CD : 808 K€

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	114 822
Personnel - Dettes provisionnées	60 612
Charges sociales sur congés à payer	33 337
État - Charges à payer	1 158
Divers - Charges à payer	1 099 467
Total	1 309 396

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	69 708		
Total	69 708		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	36 670		
Total	36 670		

Subventions et Concours publics

Le montant des subventions et concours publics s'élève à 582 K€ et se décompose comme suit :

- DGCS au titre de la gestion de la crise Covid-19 : 574 K€
- Ministère de l'éducation Nationale : 8 K€

Ressources liées à la générosité du public (nouvelle rubrique)

Dons manuels et mécénat

Celles-ci se décompose comme suit :

- Dons manuels : 5 325 K€
 - Mécénat : 243 K€
- Soit un total de 5 568 K€.

Ces sommes figuraient au 31/12/2019 en autres produits pour un montant 4 122 K€.

Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2020 la date retenue est le 12 janvier 2021.

Notes sur le compte de résultat

Legs, donations, assurance vie

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

PRODUITS	4 902 761
Montant perçu au titre d'assurances-vie	187 221
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	1 072 879
Autres produits sur legs et donations	159 494
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	865 722
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 617 444
CHARGES	2 417 973
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	832 032
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 585 941
SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 484 788

Aides financières (nouvelle rubrique)

Celle-ci figurait sur la ligne « autres charges » au 31/12/2019 pour un montant de 1 090 K€.

Au 31/12/2020, cette rubrique se décompose comme suit :

	2020	2019
Aides pour des actions internationales ou versées aux autres entités	1 165 298	404 496
Reversements dons aux CD	1 259 535	685 413
Legs à reverser au CD	1 052 900	
TOTAL	3 477 733	1 089 909

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 155 065 euros. Les opérations de l'exercice sont les suivantes :

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	11 679	
Produits des cessions d'éléments d'actif		166 744
Autres	217 000	217 000
TOTAL	228 679	383 744

Autres informations

Rémunération du Commissaire aux Comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et combinés : 45 000 Euros TTC

Rémunérations allouées aux dirigeants

Loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés de la l'association sont le président, la trésorière et le secrétaire général.

Le président et la trésorière étant bénévoles, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association. Ils bénéficient éventuellement de remboursements de frais engagés dans le cadre de leur fonction sur présentation de justificatifs, seul le secrétaire général est rémunéré mais cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Autres informations

Engagements reçus

Les legs étant désormais comptabilisés, il n'y a plus d'engagements à ce titre au 31/12/2020.

Valorisation du bénévolat

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère;
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine";
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré. La valorisation est effectuée selon le barème suivant :

- fonction cadre, responsable d'activités : Tranche A horaire, augmenté des charges patronales,
- fonction employé, ouvriers : SMIC horaire, augmenté des charges patronales.

Le montant de bénévolat au titre de l'exercice 2020 s'élève à 222 330 € contre 230 373 € en 2019.

Dons en nature

Néant.

Prestations en nature

Les prestations en nature s'élèvent à 97 430 € contre 391 970 € sur l'exercice 2019.

Mécénat de compétences

Au titre de l'exercice 2020, l'association a bénéficié du mécénat de compétence fourni par la BNP Paribas SA dans le cadre de conseil auprès de la direction administrative et financière pour 97 430 € contre 375 545 € en 2019.

L'effectif

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total
Cadres	6	12	18
Agents de maîtrise, techniciens	1	2	3
Employés	2	3	5
Ouvriers			0
Contrat Emploi Solidarité			0
Contrat de qualification			0
Contrat Retour Emploi			0
Contrat initiative Emploi			0
Total	9	17	26

Compte d'emploi annuel des ressources

Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06 applicable au 1^{er} janvier 2020.

Pour ce premier exercice d'application, il est toléré que le CROD et le CER ne fassent pas apparaître de comparatif avec l'exercice N-1.

Afin de permettre une meilleure compréhension des variations par rapport à N-1, le CER de l'exercice 2019 est annexé à la suite des tableaux CROD/CER de 2020.

Changement de méthode

Outre le CROD, nouveau document rendu obligatoire par le règlement ANC 2018-06, le CER ne présente désormais qu'une seule colonne, qui découle du CROD, à savoir celle relative aux ressources collectées auprès du public et leur utilisation.

Pour ce qui concerne les rubriques des ressources issues de l'APG¹, les principales modifications concernent :

- **Ressources liées à la générosité du public (nouvelles rubriques ou modifications de présentation)**
 - Cotisations sans contrepartie
 - Legs, donations et assurances-vie liée au à la nouvelle ligne du compte de résultat
 - Mécénats qui en 2019 apparaissaient en autres fonds privés
 - Le principe de ressources issues de l'APG affectées à des projets définis existant jusqu'au 31/12/2019 (dons et legs) a disparu et est remplacé par le tableau de suivi des fonds dédiés APG en pied de CER

- **Suivi des ressources collectées auprès du public**
 - Intégration en pied de CER du suivi des ressources collectées auprès du public non affectées (hors fonds dédiés)
 - Intégration en pied de CER du suivi des fonds dédiés à la générosité du public
 - Tableau de variation des fonds propres faisant apparaître une colonne « dont générosité du public »

Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint Vincent de Paul et font partie intégrante des comptes annuels de la Société de Saint Vincent de Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose l'Association (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (APG)

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les ressources de l'exercice

Les ressources sont composées de :

- Produits liés à la générosité du public
 - Cotisations sans contrepartie : néant car celles-ci sont issues des Conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
 - Dons, legs et mécénats : cf comptes annuels
 - Autres ressources liées à la générosité du public : constituées des revenus de placements issus de l'APG, des loyers des legs conservés par l'Association, d'un reversement exceptionnel d'un legs perçu directement par un CD

¹ APG - Appel Public à la Générosité

Autres ressources non liées à la générosité du public

- Cotisations avec contrepartie : celles-ci sont issues des conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
- Autres produits non liés à la générosité du public : se composent des refacturations intra-groupe (assurances et taxes foncières majoritairement)
- Concours publics et subventions ; essentiellement subvention DGCS obtenue en 2020
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs : néant

L'affectation des ressources collectées auprès du public (CROD)

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public

Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public. Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

Explication des soldes du CER

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) :

Le montant à l'ouverture de l'exercice a été déterminé sur la base du modèle économique de l'Association majoritairement financée par des ressources issues de l'APG, comme suit :

SSVP CNF (en K€)	31/12/2019
Fonds associatifs	25 250
Legs dont capital "immobilisé"	- 1 200
VNC des investissements financés par la GP	- 15 856
Fonds associatifs théoriques issus de la GP	8 194

La répartition des charges :

La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités de la Société Saint Vincent de Paul.

L'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 1 119 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 176 K€,
- frais de fonctionnement : 216 K€

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint Vincent de Paul ».
- La gestion du patrimoine immobilier et financier pour le compte des CD et des associations spécialisées.

Missions réalisées en France :

L'association a une vocation de support. Elle se sert de ses associations affiliées (départements) pour ses actions du maillage national. Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou associations affiliées.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

Missions réalisées à l'étranger :

Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou des conseils nationaux à l'étranger pour des actions internationales.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

Les frais de recherches de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes
- Les charges sur legs et donations

Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société Saint Vincent de Paul.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	5 325 191	5 325 191
- Legs, donations et assurances-vie	2 484 784	2 484 784
- Mécénat	242 500	242 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 327 273	1 327 273
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	595 335	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	339 463	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	581 690	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	60 000	50 000
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
TOTAL	10 956 237	9 429 749
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	2 612 086	2 604 386
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 671 739	2 097 749
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	290 365	290 365
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 477 268	1 922 882
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 395 400	1 083 124
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	332 188	323 928
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	69 877	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	380 628	380 628
TOTAL	10 229 550	8 703 062
EXCEDENT OU DEFICIT	726 687	726 687

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	222 330	222 330
Prestations en nature	97 430	97 430
Dons en nature	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	319 760	319 760
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	300 274	300 274
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 486	19 486
TOTAL	319 760	319 760

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	-
- Actions réalisées par l'organisme	2 604 386	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 097 749	- Dons manuels	5 325 191
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	2 484 784
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénat	242 500
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	290 365	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 327 273
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 922 882		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 083 124		
TOTAL DES EMPLOIS	7 998 506	TOTAL DES RESSOURCES	9 379 749
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	323 928	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	50 000
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	380 628	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	726 687	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-
TOTAL	9 429 749	TOTAL	9 429 749
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 193 807
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	726 687
		(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	28 340
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 892 154

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	300 274	Bénévolat	222 330
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	97 430
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		Dons en nature	-
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 486		
TOTAL	319 760	TOTAL	319 760

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	788 668
(-) Utilisation	0
(+) Report	380 628
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 169 296

Compte d'emploi annuel des ressources 2019

EMPLOIS	Emplois N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		2 515 161
Missions sociales	3 211 685	3 211 685	Ressources collectées auprès du public	4 804 833	4 804 833
<i>Réalisées en France</i>	<i>3 153 070</i>	<i>3 153 070</i>	<i>Dons manuels non affectés</i>	<i>3 344 778</i>	<i>3 344 778</i>
Actions directes	2 092 556	2 092 556	<i>Dons manuels affectés</i>	<i>777 428</i>	<i>777 428</i>
Versements à d'autres organismes	1 060 514	1 060 514	<i>Legs et autres libéralités non affectés</i>	<i>682 627</i>	<i>682 627</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>			<i>Legs et autres libéralités affectés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Versements à d'autres organismes	58 615	58 615			
Frais de recherche de fonds	1 906 639	490 328			
<i>Frais d'appel aux dons</i>	<i>1 906 639</i>	<i>490 328</i>	Autres fonds privés	2 318 741	
			<i>Cotisations - contributions</i>	<i>256 408</i>	
			<i>Autres produits</i>	<i>2 062 333</i>	
Frais de fonctionnement de l'organisme	1 214 852	312 422	Subventions et autres concours publics	0	
<i>Fonctionnement</i>	<i>1 214 852</i>	<i>312 422</i>	<i>Subventions</i>		
I. TOTAL DES EMPLOIS DU COMPTE DE RESULTAT	6 333 176	4 014 435	I. TOTAL DES RESSOURCES DU COMPTE DE RESULTAT	7 123 574	
II. DOTATION AUX PROVISIONS	68 465		II. REPRISES DES PROVISIONS	3 155	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	198 625		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	3 685	
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-194 940
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	530 148		V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	7 130 414		VI. TOTAL GENERAL	7 130 414	7 125 054
Part des acquisition d'immobilisations de l'exercice financées par les ressources collectées					
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées					
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		4 014 435	TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		4 014 435
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		3 110 619

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Mission sociales	543 949	Bénévolat	230 373
Frais de recherche de fonds	-	Prestation en nature	391 970
Frais de fonctionnement et autres charges	88 794	Dons en nature	10 400
Total	632 743	Total	632 743